



Envoyé en préfecture le 17/12/2020  
Reçu en préfecture le 17/12/2020  
Affiché le 17/12/2020  
ID : 081-200034056-20201215-D2020\_109-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN  
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU  
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

**N° 2020/109**

**Objet : Economie : Vente d'une parcelle de terrain à la Holding SAS Poto Mitan sur la ZA Borio Novo à Vielmur sur Agout**

Monsieur le Président fait état du projet de l'entreprise Louise Emoi spécialisée dans la confection de savons et produits cosmétiques sur la commune de Vielmur sur Agout. Ces dernières années, cette entreprise s'est développée rapidement. Afin de maintenir sa progression, elle souhaite faire l'acquisition d'un terrain de 2 354 m<sup>2</sup> sur la ZA Borio Novo secteur Nord pour y implanter un bâtiment.

C'est la Holding SAS Poto Mitan, sis, ZA Borio Novo 81570 Vielmur sur Agout que vient de créer l'entreprise Louise Emoi qui réalisera l'acquisition.

Cohérent avec notre objectif de développement économique et afin de permettre un bon ancrage sur notre territoire à cette entreprise locale, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de vendre la parcelle n°1062 section A d'une contenance de 2 354 m<sup>2</sup> située sur la Commune de Vielmur sur Agout à la Holding SAS Poto Mitan pour un montant de 58 850 € H.T., soit 25 € H.T./m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de vendre la parcelle n°1062 section A d'une contenance de 2 354 m<sup>2</sup> située sur la Commune de Vielmur sur Agout à la Holding SAS Poto Mitan, pour un montant de 58 850 € H.T., soit 25 € H.T./m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,  
Thierry BARDOU